

Métier comptable : l'automatisation en marche

Future of Finance - Trends Tendence

La profession de comptable évolue avec les processus de digitalisation et d'automatisation. La vision de Jean-François Cuylits, Managing Partner & CTO de WinBooks sur les progrès et les défis à relever en la matière.

Texte : Olivier Clinckart

Jean-François Cuylits – Managing Partner WinBooks

En quoi l'automatisation comptable constitue-t-elle une innovation importante pour le secteur?

« L'intérêt principal est de ne plus devoir intervenir manuellement sur un certain nombre d'opérations. Bien sûr, certaines informations sont plus facilement automatisables que d'autres : par exemple, les factures de vente ou encore les fichiers des secrétariats sociaux relatifs à la paie, qui sont structurés et ont toujours le même schéma d'imputation dans les comptes. À contrario, la chose se complique pour les factures d'achats, pouvant avoir des implications très variables. »

Un autre intérêt majeur réside dans l'échange d'informations.

« Ce qui est très intéressant pour un bureau comptable, même au stade actuel, c'est que les factures de ventes qu'un client génère avec un autre logiciel peuvent être envoyées directement sur une plateforme d'échange et être injectées dans le dossier du comptable sans que ce dernier ne fasse quoi que ce soit. Ensuite, les fichiers de paiements des clients de ces factures seront à leur tour injectés dans le dossier comptable et cette information peut remonter sur la plateforme d'échange. Résultat : le client a donc une vue sur sa comptabilité clientèle quasiment en temps réel et peut faire ses relances de paiement immédiatement. D'où un gain de temps considérable pour le comptable, mais aussi un gain d'information pour le client. Le bénéfice est donc double. »

Comment faire le bon choix en matière de logiciel ?

« Tout dépend des besoins de chacun. Certains logiciels s'adressent à des grandes entités, d'autres à des plus petites. Il faut un outil particulièrement simple pour les TPE qui n'ont pas de solution comptable, de manière à encourager le client à scanner ses factures et à les mettre sur le portail en ligne.

« Le travail d'encodage est amené à disparaître, c'est un fait. Mais il y aura toujours un contrôle nécessaire par le comptable »

Des solutions de facturation dans le cloud existent, qui permettent de faire gratuitement un nombre limité de factures par mois et de les envoyer électroniquement dans le bureau de la fiduciaire, ce qui offre la possibilité d'automatiser complètement le processus de vente. Au niveau

des prix, ils sont variables d'un logiciel à l'autre, mais quel que soit le coût, il reste toujours inférieur au coût de la non-digitalisation. »

Existe-t-il un standard bien précis en la matière ?

« Un standard a été adopté sur le marché belge, l'e-fff, dérivé du standard européen UBL. Mais il n'existe pas encore de standard belge en matière de transport de la facture. En résumé, le schéma idéal se compose de trois éléments : tout d'abord le logiciel de comptabilité en lui-même, ensuite la plate-forme qui va collecter toutes les informations et les envoyer au logiciel de comptabilité et enfin, pour le client du comptable, le fait d'avoir une facturation qui permet de créer des fichiers dans un format standard. »

L'automatisation comptable est-elle plus avantageuse pour certains types d'entreprises (TPE, PME...) ?

« Plus le volume de factures est important, plus l'automatisation aura de l'intérêt. Un comptable encode entre 30 et 60 factures par heure, suivant la complexité des factures, d'où l'intérêt de l'automatisation. L'intérêt est donc total pour le bureau comptable. Quant à la PME, cela constitue un gain d'heures non négligeable. »

Une étude réalisée par un think tank français estime que la profession de comptable disparaîtra dans les 30 à 40 ans des suites de l'automatisation. Ces analyses sont-elles pertinentes ou catastrophistes ?

« Il y a là un amalgame. Le travail d'encodage est amené à disparaître, c'est un fait. Mais il y aura toujours un contrôle nécessaire par le comptable. De plus, celui-ci sera toujours indispensable pour prodiguer des conseils fiscaux ou de trésorerie, d'autant plus que la législation devient de plus en plus complexe dans certains cas et régulièrement changeante. »

Certains pays européens, tels que l'Italie par exemple, ont déjà très nettement adopté l'automatisation comptable. Or la Belgique semble fortement à la traîne en la matière. À quoi attribuez-vous ce retard ?

« En Belgique, on reçoit encore beaucoup trop peu de factures électroniques. Les factures PDF ont ceci de peu pratique qu'elles nécessitent toujours d'aller rechercher les informations sur le document en question. Par ailleurs, la facture électronique reste encore une initiative privée, l'État n'ayant pas émis de directive bien précise par rapport au format et au transport de ce type de facture. Ce qui est paradoxal, car l'État a bien émis une directive concernant le format de la déclaration de TVA.

Cette absence d'initiative nous a fait perdre beaucoup de temps, au contraire d'un pays comme l'Italie, où les gouvernants ont pris des mesures concrètes en la matière. Tant que cette démarche n'existera pas – ou trop peu – chez nous, les choses évolueront lentement, même si des acteurs privés ne manquent pas d'esprit d'initiative. »